

Bonjour à tous

Les zones R196 sont rarement activées... mais elles vont l'être début mai.

Les journées et horaires concernées sont :

- Mardi 03 mai [0800-1100z], [1300z-1600z] et [1700z-2000z] ;
- Mercredi 04 mai [0700-1000z] ;
- Jeudi 05 mai [0800-1100z], [1300z-1600z] et [1700z-2000z].

Malgré nos tentatives de discussion en particulier sur le créneau de l'après- midi, nous n'avons pas pu avoir gain de cause.

Les R196 sont pénalisantes surtout au sud d'une ligne La Motte du Caire - Thorame :
Hauteur max de vol autorisé pour le vol libre 150 m / sol

Sont concernés les secteurs de St Géniez .. St André .. Digne .. Lachens ..

Au nord de la ligne on a droit à 1000 m / sol

Merci de prendre en compte cette contrainte dans vos plans de vol.

Bons vols

Samuel Certain-Chambault
Espaces Aériens FFVL PACA